



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



25033382

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

25 -02- 2025

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : **0461 118 402**

Nom

(en entier) : **Lantmännen Unibake Mouscron**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **avenue de la Métropole (L) 7, 7700 Mouscron**

Objet de l'acte : Révocation des pouvoirs spéciaux et renouvellement du mandat de l'administrateur délégué

Extrait des résolutions écrites des administrateurs du 27 janvier 2025

Conformément à l'article 7:95 du Code des sociétés et des associations, tous les administrateurs de la Société ont adopté les résolutions suivantes par écrit.

1. Révocation des pouvoirs spéciaux

Les administrateurs décident à l'unanimité de révoquer tous les pouvoirs spéciaux qu'ils ont accordés dans le passé, avec effet immédiat.

2. Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué

Les administrateurs constatent que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Wauters, domicilié (...), a pris fin le 1^{er} novembre 2023.

Les administrateurs décident à l'unanimité de renouveler son mandat, avec effet au 1^{er} novembre 2023, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029 pour approuver les comptes annuels de l'exercice 2028.

Il peut procéder aux actions suivantes :

- représenter l'entreprise au guichet d'entreprise, à la Banque-Carrefour des Entreprises et au greffe des tribunaux d'entreprise ;
- mettre l'entreprise en contact avec les associations professionnelles et les organisations commerciales ;
- signer la correspondance ;
- passer des commandes, négocier, conclure des contacts pour l'achat de biens et de services;
- l'envoi d'offres, la négociation et la conclusion de contrats pour la vente de biens et de services;
- engager et licencier les membres du personnel et déterminer leurs fonctions, leurs rémunérations et leurs conditions individuelles d'emploi ;
- représenter la Société pour toutes les opérations vis-à-vis de l'État, des administrations gouvernementales, provinciales et communales, des douanes, des services postaux, téléphoniques et télégraphiques, des services de transport ferroviaire et aérien et d'autres services publics, y compris le pouvoir de conclure des accords avec ces agences, services et sociétés ;
- accepter des livraisons, au nom de la Société, des lettres, colis, caisses et tout envoi, enregistré ou non, avec ou sans indication de valeur, à titre onéreux ou non, et le pouvoir de déléguer cette procuration à d'autres employés de la Société ;
- signer des chèques et des lettres de change (les accepter, les endosser et les encaisser), ainsi qu'effectuer des virements bancaires ou postaux;
- la location de coffres-forts bancaires ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



- l'ouverture et la clôture de comptes auprès d'institutions financières ou de bureaux de poste ;
- la souscription de polices d'assurance ;
- l'envoi de factures aux clients ;
- la signature de connaissements, de lettres de voiture et d'autres documents de transport ;
- gérer les biens mobiliers et immobiliers de la Société et conclure des contrats de location et de sous-location pour une durée ne dépassant pas neuf ans en tant que bailleur ou preneur ;
- conclure des contrats de téléphone et de fourniture d'eau, de gaz et d'électricité, relatifs à l'installation dans les locaux ou sur les terrains de la Société
- intenter toutes les actions en justice nécessaires, tant en qualité de demandeur que de défendeur, et déposer et suivre toutes les réclamations et plaintes auprès des administrations gouvernementales, fiscales, de la consommation et autres, des tribunaux ou de toute autre institution de droit public ;
- agir au nom de la Société devant l'administration fiscale, l'administration de la TVA, l'Office national de sécurité sociale et toute autre autorité gouvernementale ;
- rédiger et signer tous les documents et pièces pour l'exercice des pouvoirs susmentionnés.

Cette procuration peut être révoquée à tout moment.

3. Procuration à des fins de publication

Les administrateurs décident à l'unanimité de donner procuration à Maître Cédric Berckmans et à Maître Inès Vermeiren, ainsi qu'à tout autre avocat du cabinet Bird & Bird (Belgium) LLP, domicilié Avenue Louise 235 boîte 1, 1050 Bruxelles, chacun ayant le pouvoir d'agir séparément, pour remplir toutes les obligations de dépôt et de publicité relatives aux résolutions sus-mentionnées.

Inès Vermeiren
Avocat
Mandataire spécial